

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

JEUNESSE ET SPORTS

**ATTESTATION D'UNITÉ CAPITALISABLE COMPLÉMENTAIRE AU  
BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT**

L'unité capitalisable complémentaire Canoë-kayak « eau calme, mer et vagues » est attribuée en application  
de l'arrêté du 09 juillet 2002 portant création de cette unité

A Monsieur DE NOUE Nicolas

Né(e) le 31 août 1975

N° d'Unité capitalisable : BP.UCC.035.13.0042

à VANNES (56)

Le BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT auquel se rapporte cette  
Unité capitalisable à été délivré le 02 juillet 2013 à Rennes par attestation d'équivalence du BEES 1<sup>er</sup> degré délivrée le  
02 juillet 2003 à Rennes (35)  
Spécialité Voile Légère  
Mention éventuelle  
N° du diplôme : BE.035.03.0109

Au regard du Brevet d'Etat d'éducateur sportif du 1<sup>er</sup> degré.....

A Rennes

, le 02 juillet 2013

Le Titulaire,



*P/Le Directeur Régional  
De la Jeunesse, des Sports et de la cohésion sociale*

